

AUTORISATION POUR DES DIFFUSIONS MUSICALES

En vertu, de la loi modifiée du 18 avril 2001 sur les droits d'auteur, les droits voisins et les bases de données et de la Convention modifiée de Berne, conclu en 1886 pour la protection des œuvres littéraires et artistiques, une autorisation préalable de la Sacem Luxembourg est indispensable avant toute représentation publique d'œuvres appartenant aux répertoires gérés ou représentées par elle. Cette autorisation permet d'utiliser les œuvres de ces répertoires, en contrepartie du paiement d'une redevance de droits d'auteur dont les conditions financières sont définies par la Sacem Luxembourg en sa qualité de société de gestion collective des droits d'auteurs.

Dans l'hypothèse où l'objet de cette facture concerne une sonorisation musicale, la présente facture constituera dès son règlement, autorisation de diffusion des œuvres, durant la période de référence indiquée.

Dans l'hypothèse où l'objet de cette facture concerne des manifestations avec des diffusions d'œuvres musicales dont vous êtes l'organisateur, la présente facture constituera, dès son règlement, autorisation pour la manifestation indiquée.

Dans l'hypothèse où l'objet de cette facture fait référence à un accord contractuel spécifique avec la Sacem Luxembourg, le règlement de cette facture se rapporte exclusivement aux dispositions contractuelles afférentes.

DELAIS

Sauf mention spécifique au recto, la facture est payable endéans 30 jours à compter du jour de son émission.

NON-PAIEMENT DANS LES DELAIS

Le non-paiement des redevances exigibles dans le délai indiqué au recto entraînera l'application d'une pénalité calculée en multipliant la somme due par:

- 3 fois le taux d'intérêt légal en vigueur au jour de l'émission de la présente note de débit si le montant de la facture, toutes taxes comprises, est inférieur ou égal à 10.000 euros.
- le taux d'intérêt légal en vigueur au jour de l'émission de la présente note de débit si le montant de la facture, toutes taxes comprises, est supérieur à 10.000 euros.

INFORMATIONS

Toute information complémentaire ou suivi de vos paiements peut être obtenue en appelant le 47 55 59.